



SMABB

Syndicat Mixte pour l'Aménagement
du Bassin de la Bouzanne

reçu et déposé le
07/12/23



Direction Départementale des
Territoires de l'Indre

Cité Administrative

Bâtiment B

Boulevard George Sand CS60616

36 020 CHÂTEAUROUX Cedex

A VELLES, le jeudi 07 décembre 2023

Objet : Demande d'instruction du Dossier de Déclaration d'Intérêt Général et du Dossier Loi sur l'Eau du Contrat Territorial de la Bouzanne 2024-2026

Monsieur le Directeur,

Afin de répondre aux impératifs de la Directive Cadre sur l'Eau et des objectifs du schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB) s'est engagé depuis 2019 dans l'élaboration d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques. Suite à la publication de l'Arrêté Préfectoral du 11 août 2023 retirant l'arrêté n°36-2022-04-11-00002, la programmation du CTMA Bouzanne a été reprise au cours de l'année 2023. Elle prévoit trois années de travaux et d'actions ciblées pour la reconquête du bon état écologique.

Afin de débiter la première année de travaux en été 2024, je vous saurais gré au nom de l'ensemble du Comité Syndical de bien vouloir instruire notre demande. Le dossier que nous vous déposons aujourd'hui se veut complet et exhaustif. Si toutefois certaines informations supplémentaires pourraient vous être utiles, nous nous tenons à votre entière disposition.

Je profite de ce courrier pour remercier vos services pour leur accompagnement tout au long de la construction de ce projet.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération distinguée, *et de*

mes meilleurs sentiments.



Le Président du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne

Michel FOISEL

Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB)

Siège : 2 rue des anciens combattants 36330 VELLES

Mail : contact@smabb-bouzanne.fr

Tél : 02.46.86.97.73 - 06.50.68.76.46